



COMMISSION
ELECTORALE
INDEPENDANTE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

CONDITIONS DE L'ACCREDITATION DES ORGANISATIONS POUR L'OBSERVATION DU PROCESSUS ELECTORAL 2018

- 1- FOURNIR LES DOCUMENTS OFFICIELS DE L'ORGANISATION
(RECEPISSE OU JOURNAL OFFICIEL) ;
- 2- FOURNIR LE DERNIER RAPPORT D'OBSERVATION ELECTORALE
(POUR LES ANCIENNES ORGANISATIONS) ;
- 3- FOURNIR UNE COPIE DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR
(POUR LES NOUVELLES ORGANISATIONS) ;
- 4- FAIRE LA PREUVE D'AVOIR RECU UNE FORMATION EN MATIERE
D'OBSERVATION ELECTORALE PAR UN RAPPORT DE FORMATION OU
TOUT AUTRE DOCUMENT JUSTIFICATIF ;
- 5- INDIQUER LA SOURCE DE FINANCEMENT DE L'ACTIVITE
D'OBSERVATION ;
- 6- RENSEIGNER LE FORMULAIRE D'ACCREDITATION JOINT.